

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Etaient Présents 41 titulaires, 4 suppléants, 19 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Jean Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET ;
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE ;
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS ;
Bruno JUNGALAS suppléant de Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET ;

Pouvoirs : Jean-Michel IDOPE à Alain TEULADE ; Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER ; Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET ; Patrick MAUNAS à Paule BERGES ; Francis PASSET à Jacques CAZAURANG ; Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR ; Jean-Jacques DALL'ACQUA à Gérard ROSENTHAL ; Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Henriette BONNET ; Maïté POTIN à André LABARTHE ; Aracéli ETCHENIQUE à Denise MICHAUT ; Valérie SARTOLOU à Michel ADAM ; Pierre ARTIGUET à David MIRANDE ; Jean-Pierre TERUEL à Bernard MORA ; Evelyne BALLIHAUT à Claude LACOUR ; Etienne SERNA à Pierre CASABONNE ; Maylis DEL PIANTA à David CORBIN ; Marylise BISTUE à Bernard UTHURRY ; Aurélie GIRAUDON à Raymond VILLALBA, Anne BARBET à Sandrine HIRSCHINGER.

Absents : Joseph LEES (excusé), Anne VOELTZEL (excusée), Jean-Claude COSTE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel CONTOU-CARRERE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 29-190926-ENV-

DÉCHÈTERIE LANNERETONNE : ACQUISITION DE TERRAIN

M. CASABONNE indique qu'afin d'améliorer les conditions d'accès, de circulation et de fonctionnement de la déchèterie Lanneretonne, le SICTOM a étudié différentes possibilités d'extension et d'aménagement.

Ainsi, dans un premier temps, par délibération du 8 novembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé d'acquérir la parcelle L 867, d'une surface de 932 m², auprès de la ville d'Oloron, dans le but d'élargir la voie d'accès au bas de quai.

A présent, la Communauté de Communes du Haut Béarn a l'opportunité d'acquérir une partie de la parcelle N 58 p appartenant à Monsieur LERDOU-UDOY André.

Ce terrain de 1 746 m² est proposé à la vente au prix de 21 €/m² (hors frais de géomètre et notariés).

L'aménagement de ce terrain, permettrait d'avoir un accès direct indépendant par le bas de quai pour y déposer les déchets verts et gravats directement au sol. Cette pratique diminuerait considérablement le nombre de véhicules sur le haut de quai et enlèverait la gêne occasionnée par la présence des barrières de sécurité pour le déchargement de ces déchets dans les bennes. En outre, des places à quai seraient libérées pour optimiser le tri.

Enfin, cette parcelle étant classée en partie constructible (zone Uy) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE, l'aménagement pourrait être opérationnel dès le printemps 2020.

Les crédits correspondants sont inscrits dans la section investissement du Budget Primitif 2019.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle N 58 p, d'une surface de 1 746 m², appartenant à Monsieur LERDOU-UDOY André, au prix de 21 €/m²,
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier, dont notamment l'acte authentique de vente,
- **AUTORISE** le Président à réaliser tous les travaux nécessaires à l'aménagement du site,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 26 septembre 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 01/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 01/10/2019

